



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Compte rendu de la séance du 15 Janvier 2021

L'an 2021 et le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, Mme BORNAMBUC Michèle, M. GARCIA MORA Juan Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme VAVASSEUR Sophie, Mme POTOT Clarisse, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, Mme LOLLIVIER Céline, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 19
- Votants : 19

Date de la convocation : 11/01/2021

Date d'affichage : 11/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1 SITUATIONS FINANCIERES
- 1.2 RESTES A REALISER 2020 SUR 2021 - *D02021/01/15-01*
- 1.3 PAIEMENTS DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - *D.2021/01/15-02*
- 1.4 DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - *D2021/01/15-003*
- 1.5 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU DSIL 2020 POUR RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE - *D2021/01/15-004*

2. ADMINISTRATIF

- 2.1 ADHESION FOURRIERE DEPARTEMENTALE - *D2021/01/15-005*
- 2.2 CONTRATS DE MAINTENANCE DES PORTES AUTOMATIQUES "RECORD" ENTRE LE RESTAURANT ET LA SALLE POLYVALENTE - *D2021/01/15-006*

3. URBANISME ET TRAVAUX

- 3.1 URBANISME ET TRAVAUX
 - 3.1.1 Point sur les travaux en cours
 - 3.1.2 Devis divers
- 3.2. INFORMATIONS ET DIVERS
 - 3.2.1 Comptes-rendus des diverses commissions
 - 3.2.2 Informations diverses
 - 3.2.3 Tour de table

1. FINANCES

1.1 SITUATIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire donne lecture des divers documents budgétaires afin d'informer les membres du Conseil sur la situation financière de la commune.

1.2. **RESTES A REALISER 2020 SUR 2021**

réf : D02021/01/15-01

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2020 sur 2021 selon tableau ci-dessous :

COMPTES	DÉPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT PRÉVU	MONTANT ORDONNANCÉ EN 2020	RESTE A RÉALISER SUR 2021
2135	Installations générales, agencements des constructions	67 800,00 €	17 907,15 €	3 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage incendie et de défense civile	47 400,00 €	25 020,00 €	21 400,00 €
2313	Constructions	842 300,00 €	580 482,07 €	26 600,00 €
TOTAL DÉPENSES				51 000,00 €
	RECETTES INVESTISSEMENT			
1323	Département	378 400,00 €	297 404,00 €	51 000,00 €
TOTAL RECETTES				51 000,00 €

Cet état des restes à réaliser est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.3. PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

réf : D.2021/01/15-02

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu que pour le budget général, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »), s'élève à 2 038 980,00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 509 745,00 €, soit 25% de 2 038 980,00 €.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
202	FRAIS REALISATION DOCUMENTS URBANISME ET NUMERISATION CADASTRE	20 000 €
2111	TERRAINS NUS	30 000 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	50 000 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	25 000 €
21312-01	BATIMENTS SCOLAIRES RENOVATION ECOLE PRIMAIRE	25 000 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS – DIVERS	50 000 €
2135-01	INSTALLATION GENERALES AGENCEMENT AMENAGEMENT FENETRES MAIRIE	59 745 €
2152	INSTALLATIONS VOIRIE	25 000 €
21534-06	ECLAIRAGE PUBLIC-DIVERS	25 000 €
21568-01	VIDEO PROTECTION	25 000 €
21571	MATERIEL ROULANT – VOIRIE TRACTEUR TONDEUSE	25 000 €
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE – PANNEAUX DE SIGNALISATION	20 000 €
2158-02	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES – DIVERS	30 000 €
2313	VOIRIES DIVERSES	100 000 €

Total : **509 745 €** (égal au plafond autorisé de 509 745,00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 509 745,00 € sur le Budget dans l'attente du vote du budget Primitif 2021.
- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2021.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

**1.4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU TITRE DU FDI 2021 POUR REFECTION DE VOIRIE**

réf : D2021/01/15-003

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs voiries sont en mauvais état dans la commune.

Il indique qu'il serait souhaitable d'engager des travaux d'aménagement pour ces voiries, dans la poursuite de la politique de travaux de voirie (notamment la sécurisation de la rue d'Anet et la rue de la Mésangère) engagée sur l'ensemble de la commune.

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2021 d'un montant de 30 000 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2021.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

**1.5. DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU DSIL 2020
POUR RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE**

réf : D2021/01/15-004

Dans le cadre des économies d'énergie et de la rénovation thermique des bâtiments communaux, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de remplacer la porte d'entrée de la mairie ainsi que les quatre fenêtres des bureaux du premier étage qui sont en simple vitrage et non isolantes.

Après consultation, il présente les devis des établissements SOGAMA pour :

- 7 fenêtres aluminium - 1^{er} étage de la mairie + Escalier 39 733,73 € HT
- porte d'entrée de la mairie en bois.....8 997,00 € HT

Soit un total HT de **48 730,73 € HT**

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes (DSIL) programmation 2020 à hauteur de **50%**, selon plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	48 730,73 €	Autofinancement ou emprunt	24 365,37 €
		DSIL 2020	24 365,36 €
Total	48 730,73 €	Total	48 730,73 €

Les travaux auraient lieu courant second trimestre 2021. Adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. ADMINISTRATIF

2.1. ADHÉSION A LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE 2021

réf : D2021/01/15-005

Vu l'article LL.211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoyant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Considérant que le Conseil départemental exerçait cette mission pour le compte des

communes sans contrepartie,

Considérant que le Conseil département n'a plus la compétence pour exercer cette mission du fait de la perte de la clause de compétence générale,

Considérant qu'une association disposant des capacités à mener la mission pour le compte de la commune s'est faite connaître pour reprendre l'activité si un nombre suffisant de communes souscrivent à une convention de prestation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à conventionner avec l'association selon la grille tarifaire, soit un montant annuel de 0,90€/habitant correspondant au tarif de 2018/2019, qui sera à renouveler chaque année civile.

Monsieur le Maire pourra signer ladite convention qui sera établie en définissant les engagements réciproques pour l'année 2021.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.2. CONTRAT DE MAINTENANCE PORTES AUTOMATIQUES RECORD

réf : D2021/01/15-007

Suite à l'installation des deux portes automatiques record que nous avons installé, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire, afin d'être en conformité avec la réglementation qui demande à tout établissement recevant du public et du personnel, ainsi que pour assurer la longévité de celles-ci, de procéder à deux visites d'entretien annuel.

Pour cela Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise RECORD PORTES AUTOMATIQUES SAS et demande à l'assemblée son avis

Le contrat de maintenance "Total" nous assure une "formule tout compris", pour un coût total de 1 074,00 € H.T, déplacement et main-d'œuvre inclus.

Après délibération, les membres du Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les termes du contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

3.1 URBANISME ET TRAVAUX

3.1.1 Point sur les travaux

- Monsieur LOQUET informe que les coccinelles, au stade, sont installées et scellées depuis le 14 janvier 2021. Monsieur BOUCHER informe qu'il a été également posé des plots pour sécuriser le passage des enfants.
- Monsieur MOREAU-PAGANELLI propose plusieurs travaux à faire dans tous les bâtiments communaux, vus lors de la dernière commission « Travaux » du 5/01/2021.

3.1.2 Devis divers

Monsieur le Maire propose les travaux suivants et divers devis :

- Les volets de la Poste au 1^{er} étage, côté Moulins, sont à changer AMCB pourrait les changer pour un montant de 2 452,00 €. Le devis est accepté.
Des travaux de peinture seront à prévoir.
- La réfection de toiture de l'Eglise, l'entreprise Lefevre propose un devis de 9 900,00 euros. C'est un devis de 2018 qui a été confirmé. Cette entreprise travaille bien. Le devis est accepté.

- Fuite au Crédit Agricole, une rénovation des fenêtres est à prévoir.
- Un chantier de voirie important : Chemin de la Ferme, où il faudra inscrire un budget de 200 000 euros car les travaux de voirie se chiffrent à 140 000 euros environ et nous devons nous rapprocher du SMICA pour le remplacement des branchements en plomb.
- La réparation du lavoir des Osmeaux, par l'entreprise BROSSET, pour un montant de 7 993,92 €. Devis accepté pour l'assemblée.
- Plusieurs travaux de voiries sont à prévoir. Nous avons actuellement un devis de TP28. Ces divers travaux devront être validés en commission « Travaux ». Devis mis en attente.
- L'accès au Moulin de Cherisy est très détérioré par le passage de leurs camions. L'entrée du Moulin est au portail, la partie « Lavoir » est communale. Donc il nous demande d'effectuer les réparations. Le devis s'élève à 12 000 euros. Monsieur le Maire leur propose de passer une convention afin qu'ils prennent à leur charge 50% de la dépense.
- Pour les déchets sauvages d'amiante déposés par des artisans probablement, car ces déchets sont mis sur des palettes. Nous avons reçu 2 devis : l'un de 10 000 euros et l'autre de 16 000 euros. La commune ne peut pas supporter cette charge à chaque nouveau dépôt, il faudrait pouvoir identifier ces personnes afin de les interpeller. Donc dossier en attente du prochain budget 2021.

3.2. INFORMATIONS ET DIVERS

3.2.1 Comptes-rendus des diverses commissions

Monsieur Christian BOUCHER prend la parole pour reprendre les points essentiels qui ont été abordés lors de la **commission « Education »** du 11/01/2021.

- Il informe que la fermeture d'une classe est possible à l'école primaire, lors de la prochaine rentrée scolaire. Il explique cette décision : l'effectif à la rentrée 2021 serait de 137 élèves pour 7 classes, ce qui fait un taux moyen par classe trop bas. En fermant 1 classe nous serons à 22,8 ce qui est encore trop bas. La directrice de l'école n'était pas courant du courrier que nous avons reçu mais avait été mise au courant, d'une source sûre qu'il y aurait une classe de fermée.
Monsieur Christian BOUCHER a donc contacté le maire de Montreuil afin de connaître les diverses fluctuations sur sa commune puisque ces enfants fréquentent notre école. 5 pavillons sont en construction et 2 propriétés vendues dont 1 avec 3 enfants pour l'école élémentaire. Au vu de ces informations, notre effectif serait de 147 élèves. Il a fait un courrier en argumentant et en demandant reporter cette fermeture et de les inviter à venir compter les élèves à la rentrée de septembre. La décision définitive sera prise le 15 février 2021.
Mais l'année 2022, nous devrions perdre à nouveau 5 élèves, entre l'entrée en PS et le départ des CM2 vers le collège. Nous n'avons eu que 13 naissances en 2019 au lieu de la quarantaine habituellement, donc nous n'éviterons pas, malheureusement à la fermeture d'une classe.
Il est demandé quel enseignant doit partir dans le cas d'une fermeture d'une classe : c'est le dernier arrivé. Si plusieurs concernés, cela sera celui qui le moins d'ancienneté.
Cette situation modifie donc l'organisation pédagogique de l'école, éventuellement la composition des classes, car actuellement nous avons beaucoup de classes à double-niveau.
- Il continue sur le 2^{ème} sujet abordé : le Conseil Municipal des Jeunes : Action poursuivie. Environ 5 enfants ont répondu et qui sont volontaires, la question se pose comment les réunir avec la crise sanitaire actuelle, un flyer va être édité pour mettre en place une activité. Problème pour fixer une date. Monsieur LAIGNIER a fait un texte qui sera transmis ultérieurement.
- A propos des nouvelles dispositions à mettre en place pour les cantines ne nous concernent pas puisque nous les avons déjà mises en place. Nous allons donc juste les améliorer, en rajoutant un service supplémentaire à 13h10 jusqu'à 13h40 (en accord avec les enseignants), qui accueillera 1 seule classe. Nous aurons donc 4 services, dont 3 avec 2 classes où les enfants seront installés par 4 sur des tables de 8, en quinconce. Sachant qu'aux moments des échanges du réfectoire, les classes ne se croisent pas. Les horaires de service seront : 11h30 – 12h10 pour les

CP ; 12h10 – 12h40 pour les CE1 & CE2 ; 12h40 – 13h10 et 13h10 – 13h40 pour les CM1 ou CM2, en alternance afin que cela ne soit pas toujours les mêmes classes qui mangent au dernier service.

Monsieur le Maire informe qu'il a entendu à la télévision que les autorités préconisaient de mettre des séparations entre chaque enfant. Il s'est donc renseigné chez un prestataire de Dreux. Cela est possible, mais est-ce vraiment utile dans notre réfectoire qui est suffisamment grand. Nous pourrions éventuellement rajouter une table de 8 le long des baies vitrées.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il avait reçu un mail du Sous-Préfet nous indiquant qu'il y a 7 zones de vaccination dans le département dont une à Dreux. Il propose de mettre à disposition la salle communale pour accueillir ce service. Mais plusieurs problèmes se posent, comme : la présence d'un médecin, 2 infirmières et aides-soignantes. Cela est bien dommage, car nous avons un nombre important de personnes âgées qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Les personnes qui désirent se faire vacciner rencontrent des problèmes pour obtenir un rendez-vous auprès du 02 18 48 51 51. Il y a aussi la possibilité de fixer un rendez-vous en se connectant sur doctolib.fr.

Monsieur Nicolas BORGET informe les conseillers des sujets traités lors de la dernière commission « Communication » :

- Lettre municipale raccourcie, distribuée il y a peu de temps, elle souhaite surtout des vœux aux habitants et reprend le drive de Noël qui a été très apprécié.
- Le bulletin municipal : dossier important qui prend énormément de temps, et qui a pris du retard, du aux organisations liées à la COVID-19. Un rendez-vous a été pris avec le prestataire « C Communication » qui s'occupe de la mise en page, comme les années précédentes. Une date butoir avait été fixée au 14/01/2021 pour les annonceurs et au 22/01/2021 pour les articles. Des relances seront faites jusqu'à la fin du mois. L'idéal serait de verrouiller
- La page Facebook a été évoquée : création d'une page pour la commune. Il faudra décider ce qui sera publié. Elle pourra être lancée en même temps que le bulletin municipal.

Monsieur Frédéric LAIGNIER demande si l'on peut bénéficier d'une application pour être en relation avec les panneaux lumineux. Cela a déjà été demandé ultérieurement, nous n'avons pas pour le moment cette possibilité. Aucune synchronisation n'est possible actuellement avec les panneaux lumineux, le totem et nos téléphones.

Madame Josée POULAIN demande la réduction de la luminosité des panneaux d'affichage la nuit.

Madame Sophie VAVASSEUR communique les dernières actions du CCAS. En fin d'année 2020 les membres du CCAS ont mis à jour la liste des colis et des bénéficiaires d'une aide au chauffage. A compter de ce mois de janvier, les colis « Anniversaire » ont changé, ils contiennent dorénavant des produits locaux avec des circuits courts. Les retours sont très positifs, les personnes âgées expriment leur satisfaction. Cette distribution nous permet de se rendre compte des difficultés que certaines personnes peuvent rencontrer au quotidien. La décision de l'instauration d'une permanence est semble-t-il attendue car lors de la 1^{ère}, le 08/01/2021 à 17h00, une personne était au rendez-vous. La prochaine du 22/01 a déjà un rendez-vous, ce qui démontre bien que nos administrés, de tout âge, ont besoin d'un service d'écoute et d'aide sociale.

3.2.2 Informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- du retour de l'estimation des domaines de la Maison Bédard. La valeur vénale est de 303 000 euros, sous réserve de surfaces exactes habitables. Ce prix est à négocier car il y a des travaux à faire.
Toutefois, avec cet avis, nous pouvons avancer dans notre projet en recherchant un opérateur qui nous propose un ensemble de logements satisfaisant, car celui d'Habitat Eure et Loir ne nous convenait pas (pas de garage).
Monsieur Nicolas BORGET demande si l'acquéreur pressenti est toujours dans l'attente.

- La réception d'une carte postale envoyée par un enseignant de Cherisy à un de ces anciens élèves. Cette carte montre notre monument aux morts qui a été inauguré en 1921. Nous pourrions réfléchir à une manifestation des 100 ans avec les anciens combattants.
- Un article Téléthon : la fille de Monsieur Capillery y organise une vente aux enchères.
- La réception de diverses cartes d'administrés qui remercient la municipalité pour les colis « Anniversaire » distribués, et la famille de notre doyen décédé pour la gerbe adressée à l'occasion de son enterrement. Le nouveau doyen de notre commune est Monsieur COOL.

3.2.3 Tour de table

Anne-Marie MURE-RAVAUD informe qu'il reste 70 jouets en attente, comme les autres années. Elle propose que le drive soit réitéré l'année prochaine, car les gens ont très apprécié ce moment.

Bruno LOQUET expose son rapport sur la commission « Eau-GEMAPI ».

Florence DELISLE signale que les ateliers « Cuisine » sont annulés car le prestataire donne la priorité à ses clients pour des réceptions de mariage. Sa prestation est rémunérée à hauteur de 15 euros par personne présente. Elle recherche un autre traiteur.

Monsieur ROBERT Daniel signale qu'il y a des trous qui se forment au niveau des regards dans la rue Albert Lethuillier.

Il informe que le SMICA d'Anet est installé dans des nouveaux bureaux situés au niveau du Centre Omnisport de Saussay.

Monsieur Bruno LOQUET rapporte que certains habitants se plaignent des 14 mois à régler pour la facture d'eau.

Monsieur Ludovic DESHAYES demande où nous en sommes dans les dépenses d'éclairages publics. A la demande de Monsieur LETHUILLIER, environ 50 candélabres avaient été débranchés dans le but de baisser la consommation, donc dans l'optique de faire des économies.

Il demande également si nous pouvons indiquer le ramassage des « verres » sur les panneaux lumineux.

Monsieur Frédéric LAIGNIER remercie Monsieur Nicolas BORGET de s'être proposé de mettre en forme le flyer du Conseil Municipal des Jeunes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance levée à 23 :40